

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20170609-D_2017_7_5-DE 8, place du champ de foire
Reçu le 27/06/2017 16440- MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2017_7_5

L'an deux mille dix sept , le vendredi 09 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mouthiers-Sur-Boëme dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 02 Juin 2017

Présents : 20

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Votants : 22

**Objet : Convention d'entretien
des bas-côtés des chemins
d'exploitation de l'association
foncière**

Pouvoirs :

Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Monsieur FOUCHÉ Joël a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur BERCHENY Dorian

Secrétaire de Séance : Madame Sandrine SOULET

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.
Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire rappelle que les chemins appartenant à l'Association Foncière de Mouthiers-Sur-Boëme sont utilisés par des usagers autres que les ayants droits, à savoir les membres de l'Association Foncière. Il est proposé en accord avec l'Association Foncière de définir les obligations liant les deux parties relatives à l'entretien des bas-côtés de ces chemins, empruntables par le public.

La commune s'engage à entretenir par ses propres moyens, humains ou financiers, les bas-côtés végétalisés des chemins suivants :

Dénomination	Numéro cadastral	Surface (are)
La Grande Rivière	ZA11	94,2
La Grande Rivière	ZA12	26,6
La Grande Rivière	ZA46	59,2
La Grande Rivière	ZA77	13,8
La Grande Rivière	ZA102	23
La Grande Rivière	ZA103	69,6
La Grande Rivière	ZA130	77,8
La Grande Rivière	ZA146	12,8
La Grande Rivière	ZA161	3,7
Les Grands Champs	ZB15	16
Les Grands Champs	ZB18	2,7
La Grande Rivière	ZB22	78,4
Champ de la Font	ZB86	24,2
Champ de la Font	ZB88	1,2
Les Chenevières du Pont	ZB95	33,8
Puits de Pilon	ZI15	17,4
Les Tombeaux	ZK10	80,2
Les Paulis	ZN41	15,6
Fontaine des Hunauds	ZP120	33,8

Cette opération sera réalisée en régie et pourra se dérouler sous le contrôle de l'Association Foncière.

AR PREFECTURE

016-211602362-20170609-D_2017.7.5-DE
Reçu le 27/06/2017

L'entretien sera réalisé par les services communaux en respectant les usages de ces chemins et les règles de sécurité. Deux passes d'environ 1,20 m seront réalisées par an maximum, et cet entretien s'opérera conformément au plan d'entretien des espaces communaux, validé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2016.

L'Association Foncière prend à sa charge, conformément à ses statuts, les autres portions desdites parcelles.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la convention concernant l'entretien des bas-côtés des chemins indiqués ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/06/2017, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le **27 JUIN 2017**

Le Maire
Michel CARTERET

